



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



P ROJET de
P ERFORMANCE
F ÉDÉRALE

2022 – 2024

Le mot du président

La France est une grande nation de pêche sportive ; toutes les disciplines de pêche y sont pratiquées, à l'exception de la pêche sur glace (et pour cause nous n'avons pas de lacs glacés en profondeur suffisante).

Chaque année nous participons à pas moins de 20 championnats du Monde et à deux championnats d'Europe où nous obtenons de brillants résultats.

Sur la durée la France est une des nations les plus titrées au Monde pour ne pas dire la plus titrée.

Notre performance y est significative puisque certains championnats du Monde sont disputés à plus de 40 nations venant de différents continents.

La Fédération Française des Pêches Sportives – FFPS s'implique aussi dans les instances internationales représentatives :

- La FIPSeD : Fédération Internationale de Pêche Sportive en Eau Douce ;
- La CIPS : Confédération Internationale de Pêche Sportive.

Les FIPS établissent les règlements internationaux, déterminent les lieux et modalités des épreuves internationales.

Le Président de la Fédération Française des Pêches Sportives est membre du Comité Directeur de la FIPS Eau Douce et de sa Commission technique internationale.

La CIPS regroupe les trois fédérations internationales (Eau Douce, Mer et Mouche).

Elle a autorité sur les 135 Fédérations Nationales. Le Président de la Fédération Française des Pêches Sportives en est actuellement son trésorier général.

La CIPS a engagé une demande de reconnaissance du CIO. Ses dirigeants ont été auditionnés à Lausanne, la plupart des feux sont au vert et nous avons bon espoir pour une reconnaissance prochaine.

Sous l'autorité du WADA, la CIPS a mis en place le contrôle antidopage sur ses épreuves.

Pour les épreuves internationales organisées en France ces contrôles sont relayés par l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) avec l'aide de notre médecin fédéral qui s'est investi dans la formation des délégués fédéraux et des escortes.

De longue date la Fédération Française des Pêches Sportives a obtenu l'agrément et la délégation du Ministère des Sports et a intégré le Comité National Olympique (CNOSF).

Toutes ces raisons nous font penser que le moment est venu de solliciter la reconnaissance de sport de Haut Niveau pour certaines de nos disciplines.

Le Président de la FFPS

Jacques GOUPIL

SOMMAIRE

1	Partie stratégique	4
1.1	Un projet ambitieux s'appuyant sur des fondamentaux.....	4
1.1.1	Le classement des pêcheurs	4
1.1.2	Sélection et constitution des équipes de France.....	5
1.2	La stratégie mise en place	9
1.2.1	Encadrement	10
1.2.2	Formation / Stages / Entraînements	10
1.2.3	Les populations spécifiques.....	12
1.3	Championnats internationaux à venir	12
1.4	Les objectifs en termes de résultats.....	13
1.5	Bilan DTN PPF 2017/2020.....	14
1.6	Synthèse des échanges DTN / ANS sur le bilan 2017/2020.....	16
2	Partie opérationnelle.....	16
2.1	Généralités	16
2.1.1	Critères de mise en liste des sportifs.....	16
2.1.2	Modalité de la surveillance médicale	16
2.1.3	Sportifs de haut niveau.....	18
2.1.4	Autres sportifs reconnus au PPF.....	18
2.1.5	Modalité du suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau	18
2.1.6	Présentation convention fédération / SHN	18
2.2	Programmes	18
2.2.1	Cartographie des structures et dispositifs.....	18
2.2.2	Cahier des charges des structures et dispositifs	18
2.2.3	Modalités de formation sportive et citoyenne	18
2.2.4	Indicateurs de performance des structures	19

1 Partie stratégique

1.1 Un projet ambitieux s'appuyant sur des fondamentaux

Notre projet de performance fédérale pour la prochaine olympiade est ambitieux. Du fait des leurs spécificités, tant techniques que de planning des championnats internationaux, ce projet se décline en objectifs propres à chacune des disciplines. Chaque commission nationale est en charge de mettre en place l'organisation et de mener les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. En leur apportant un statut officiel reconnu de tous, la reconnaissance de "Haut Niveau", nos pêcheurs sportifs seront alors mieux armés pour la réalisation de ce Projet.

1.1.1 Le classement des pêcheurs

Pour toutes les disciplines, le classement général des pêcheurs est un classement cumulé et calculé sur les 3 dernières années du championnat de France pour la catégorie concernée avec quelques différences de règle de calcul pour certaines disciplines ayant des spécificités à prendre en compte.

La formule générale est la suivante :

- Place obtenue dans le championnat année N-2 pondéré à 0,6
- + Place obtenue dans le championnat année N-1 pondéré à 0,8
- + Place obtenue dans le championnat année N

Chaque compétiteur obtient donc une note et celui ayant la plus petite est le premier au classement des compétiteurs.

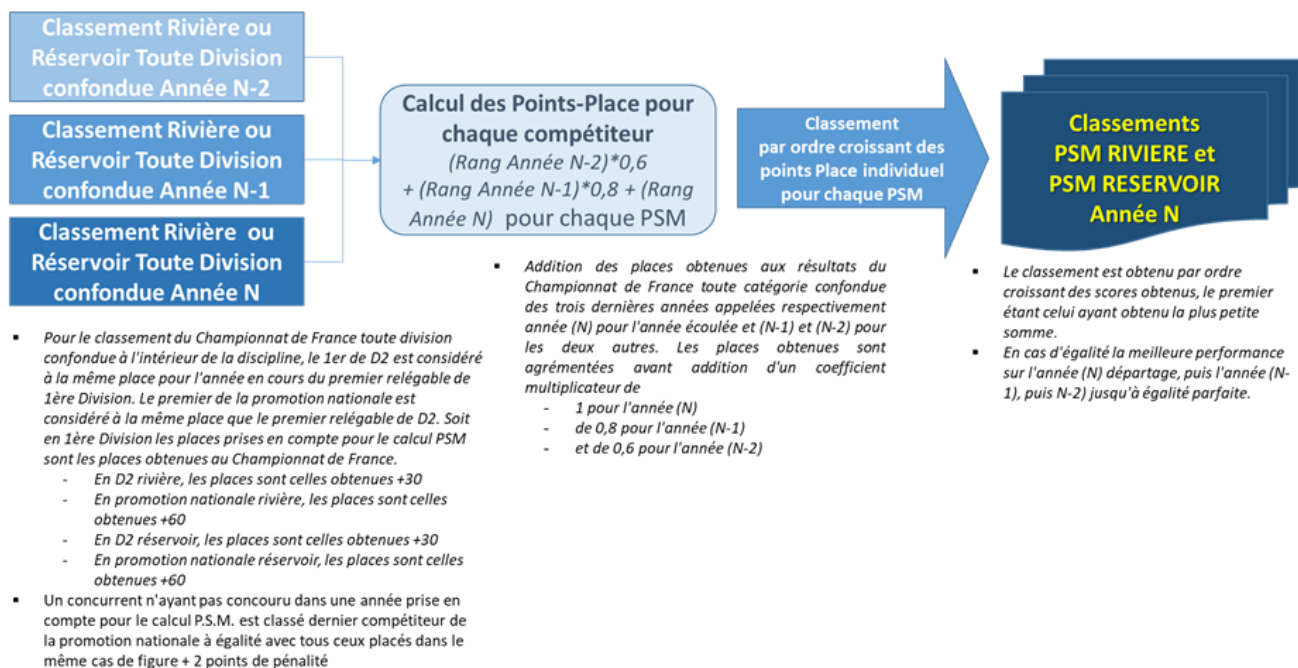
Spécificité Mouche (une seule discipline sur deux championnats toutes catégories confondues)

Les compétitions nationales servent de support au classement des compétiteurs. Si le championnat national est organisé tout public confondu ce que notre sport permet et ce qui favorise une progression rapide des divers publics, un classement général des compétiteurs est effectué selon leurs résultats au championnat de France.

Ces classements PSM (Placement Sportif Mouche) sont établis pour chacune des catégories (Senior, Jeune, Master et Féminin) en fonction des performances de chaque compétiteur sur les trois dernières années de compétition. Ainsi ces classements PSM permettent de considérer, outre la performance annuelle de chaque compétiteur, la régularité et le niveau général de chaque compétiteur, les championnats de France ayant des caractéristiques différentes d'une année sur l'autre.

De ce fait, chaque classement PSM « classe » l'ensemble des compétiteurs de chaque catégorie (Senior, Jeune, Master et Féminin) par championnat national (Rivière, Réservoir) du « plus performant au moins performant », toutes divisions confondues (Promotion Nationale, 2ème Division, 1ère Division).

La Figure suivante présente le mode de calcul des PSM Rivière ou Réservoir.



1.1.2 Sélection et constitution des équipes de France

1.1.2.1 Composition type des équipes de France

	Composition
Équipe adulte	1 manager 1 capitaine X compétiteur(s) Y remplaçant(s)
Équipe Jeune	1 manager – adulte encadrant 1 capitaine – adulte encadrant X compétiteur(s) Y remplaçant(s)

- **Le Manager :** Il est désigné par le comité directeur de la commission dont la discipline relève sur proposition du responsable du pôle France sur la base de ses compétences techniques et organisationnelles, ses qualités humaines et son expérience des compétitions de haut niveau. Il a en charge d'organiser la participation de l'équipe de France pour laquelle il a été désigné en se coordonnant avec les instances internationales et organisatrices du championnat, de collecter les budgets nécessaires, d'identifier rapidement le Capitaine, proposé au comité de sélection, avec lequel il prépare et organise la sélection des membres de l'équipe, planifie et organise la préparation et l'entraînement de l'équipe.
- **Le Capitaine :** Il est désigné par le comité de sélection sur proposition du Manager en concertation avec le Pôle France pour ses compétences techniques et ses qualités humaines. Il peut avoir le rôle d'expert sur une technique particulière afin de consolider l'expertise de l'équipe. En coordination avec le manager, Il organise la préparation et les entraînements collectifs. Lors du championnat, il

organise et anime les débriefings et les briefings. Lors de chaque épreuve du championnat il est le seul à pouvoir apporter des conseils techniques et stratégiques à chaque compétiteur de son équipe en action de pêche.

- **Les compétiteurs :** Ils sont désignés par le comité de sélection. Ils participent aux épreuves du championnat. Ils suivent les sessions de préparation et d'entraînements collectifs organisées par le manager et le capitaine. Ils participent aux débriefings et briefings afin de partager toutes informations stratégiques pour faire réussir l'équipe. Ils ont obligation de suivre les consignes établies lors des briefings ou données en temps réel par le capitaine.
- **Les remplaçants :** Les remplaçants sont gérés comme les compétiteurs titulaires. Néanmoins il est prévu qu'ils participent à l'une (ou plusieurs) épreuve(s) du championnat notamment en cas de défaillance d'un des compétiteurs titulaires.

1.1.2.2 Sélection et constitution

La sélection de chaque équipe de France est réalisée par un **Comité de Sélection** au sein de chaque commission dont relève l'équipe à sélectionner.

Exemples :

- Carnassier (1 équipe) : Responsable de la commission carnassier, responsable de l'équipe de France.
- Mouche (5 équipes) : Responsable de la commission Mouche, responsable du pôle France, Directeur des sports, Responsable de la D1 réservoir, Responsable de la D1 rivière, Managers désignés des équipes de France.

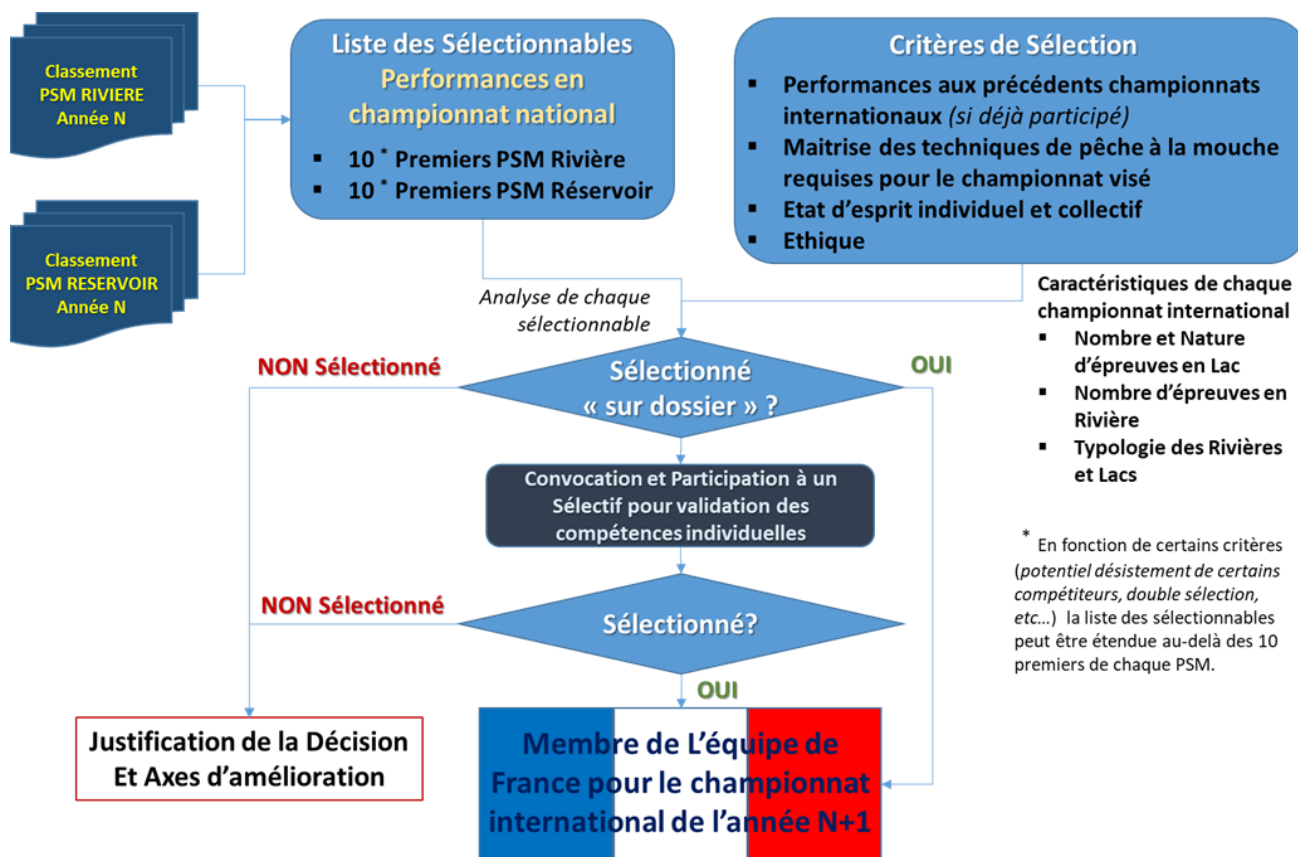
Il est le garant de la bonne tenue des sélections dans le cadre des règles établies.

La sélection est réalisée l'année N pour les championnats internationaux de l'année N+1. Elle respecte un processus en trois étapes principales :

- L'établissement de la liste des compétiteurs « sélectionnables » pour chaque catégorie à partir des classements des compétiteurs de la catégorie (cf. 1.3.5) ;
- Une première Sélection « Sur dossier » au regard d'une liste de critères établie notamment en fonction des caractéristiques du championnat international visé (cf. 1.3.6.2.1) ;
- Et si nécessaire d'un sélectif équipe de France qui permet de valider (ou pas) les compétences requises en cas d'incertitude pour les non sélectionnés sur dossier mais tout de même retenus (cf. 1.3.6.2.3).

Exemple

Synoptique relatif à la sélection pour les équipes de France Mouche



1.1.2.2.1 Critères de sélection

Pour chaque championnat international visé, le Comité de Sélection établit une liste de critères de sélection sur proposition du pôle France qui permettent d'évaluer chaque compétiteur « sélectionnable ».

Cette liste de critères de sélection est généralement :

- Performances et attitude aux précédents championnats internationaux lorsque le compétiteur a déjà été membre d'une équipe de France ;
- Maîtrise des techniques de pêche identifiées comme indispensables pour performer au regard de la typologie des lieux de pêche pour le championnat international visé. Pour chaque championnat international, les techniques requises sont identifiées en fonction de certaines caractéristiques de ce championnat. Il s'agit notamment de considérer :
 - Le nombre d'épreuves selon la typologie (ex : nombre d'épreuves Lac et Rivière du championnat) ;
 - La nature des épreuves (ex en Lac : Pêche en bateau dérivant, Pêche en bateau fixe, Pêche du bord) ;
 - La configuration et typologie des lieux de pêche (ex en lac : profondeurs, profil, type de fonds, alimentation en eau, espèces de poissons, types de poissons (sauvages, ensauvagés, lâchés), taille de poissons, température, ...) (Ex en rivière : de plaine ou de montagne, torrentueuses ou lentes, type de fonds, profil, profondeur, qualité d'eau, espèces de poissons, types de poissons (sauvages, ensauvagés, lâchés), taille de poissons, température, ...).

- Qualités humaines (et physiques) de chaque compétiteur « sélectionnable » afin de développer et conserver un très bon esprit d'équipe, tout aussi indispensable pour la réussite de l'équipe que pour celle individuelle.

La performance de l'équipe en championnat international dépend de la performance de chaque membre. Ainsi, il est nécessaire que chaque compétiteur soit disposé à partager lors des débriefings quotidiens l'ensemble des informations sur les techniques et matériels qui lui ont réussi (ou pas) afin de définir en commun la stratégie d'équipe et les consignes individuelles que chacun devra respecter.

Au regard de l'intensité des championnats internationaux, il est aussi nécessaire d'être en mesure de résister aux fortes pressions du sport de haut niveau et donc de présenter une bonne capacité mentale et un moral d'acier.

- Respect de l'éthique de la Pêche Sportive et du Sport de Haut Niveau car notre fédération est soucieuse de promouvoir une pratique de la Pêche respectueuse de l'environnement halieutique et de l'image de la compétition et des équipes de France.

Note : En fonction des particularités de chaque championnat d'autres critères peuvent aussi être considérés. Le tableau ci-dessous présente les critères établis pour la sélection des membres de l'équipe de France Senior qui a participé au Championnat du Monde Senior en Tasmanie en Décembre 2019 et remporté le Titre de Championne du Monde 2019.

		PONDERATION (Contribution à la Note intermédiaire / globale)
Experience et Résultats en compétitions officielles		50%
Rang au PSM Rivière 2018		30%
Rang au PSM Reservoir 2018		35%
Classement Championnat de France Rivière 2018		10%
Classement Championnat de France Réservoir 2018		10%
Expérience & Résultats Internationale		15%
Maitrise des Techniques de Pêche		35%
RIVIERE - Pêche en sèche en eaux fines		15%
RIVIERE - Pêche en Nympe au fil - légère		15%
RIVIERE - Pêche en Nympe au fil - Classique		5%
RIVIERE - Pêche au Pompon		10%
RIVIERE - Pêche en Nympe à vue		10%
RESERVOIR - Pêche au Chrironomes / Nymphes légères		15%
RESERVOIR - Pêche au Streamer		10%
RESERVOIR - Pêche au Bobbies-Blob		5%
RESERVOIR - Pêche au Pompon		5%
RESERVOIR - Pêche à vue		10%
Qualités humaines et physiques		15%
Esprit d'équipe (partage, motivation, implication...)		30%
Suivi des consignes techniques et stratégiques		30%
Adaptabilité - Résistance à la pression		30%
Ethique, déontologie et exemplarité		5%
Aptitude Physique		5%
Autres Critères		0%
Respect des conditions (Contribution financière, Disponibilité)		
Connaissance de parcours de compétition		
A préciser		

1.1.2.2.2 La sélection sur dossier

Pour chaque équipe de France, le comité de Sélection analyse chaque compétiteur de la liste des Compétiteurs « sélectionnables » au regard des critères de sélection établis pour le championnat international visé.

De cette première analyse, il sera établi les listes suivantes :

- Les compétiteurs directement sélectionnés « sur dossier ». Ce sont en général des compétiteurs bien connus pour leurs performances en championnat international (et national) et leurs qualités humaines ;
- Les compétiteurs non retenus car ils ne respectent pas quelques-uns des critères de sélection ;
- Les compétiteurs retenus mais encore « non sélectionnés » car ils devront participer au sélectif organisé pour valider la satisfaction à certains critères notamment techniques.

1.1.2.2.3 Le sélectif équipe de France

Le Sélectif est organisé par le comité de sélection sur un jour ou deux afin d'évaluer la maîtrise technique de certains compétiteurs « sélectionnables ». Il s'agit en général de compétiteurs nouvellement arrivés dans les premiers du classement national des compétiteurs et qui présentent un potentiel pour être sélectionné en équipe de France.

Le sélectif s'articule autour d'épreuves de pêche en rivière et/ou lac, durant lesquelles il sera demandé à chaque participant de pratiquer des techniques de pêches spécifiques et de respecter des consignes données par un jury. Outre l'évaluation technique de chaque compétiteur, le jury s'attache à mettre en conditions réelles chaque compétiteur en exerçant aussi le niveau de pression auquel il pourrait être confronté en championnat international.

À l'issue de ce sélectif, le comité de sélection désigne les compétiteurs sélectionnés en équipe de France.

1.1.2.2.4 Justification des décisions prises

Le comité de sélection justifie l'ensemble de ses décisions auprès de chaque compétiteur « sélectionnable », qu'il soit sélectionné ou pas.

Pour chaque compétiteur « non sélectionné », les axes d'amélioration sont aussi discutés avec le compétiteur afin de permettre à chacun d'évoluer pour une prochaine sélection.

Une fois désigné l'ensemble des membres de chaque équipe de France, le Pôle France communique officiellement à l'ensemble des licenciés, la composition des équipes de France pour chaque championnat international.

1.2 La stratégie mise en place

Notre stratégie fédérale pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés repose sur les points suivants :

- Le **processus de sélection** qui doit garantir à chaque équipe de France quelle possède les meilleurs atouts pour réussir dans son championnat international visé ;
- Un **encadrement spécifique** pour chaque équipe qui met en place un planning de préparation et d'entraînement afin de mettre dans les meilleures conditions techniques et collectives indispensables à sa réussite ;
- Des **sessions de préparation et d'entraînement** pour acquérir collectivement une parfaite maîtrise des techniques de pêche requises et définir une stratégie commune qui sera affinée lors du championnat ;

- **Des débriefings et briefings** durant la compétition pour adapter au quotidien notre stratégie.



1.2.1 Encadrement

Chaque équipe dispose d'un encadrement spécifique au sein du pôle France composé d'un manager assisté du capitaine de l'équipe. Cet encadrement est renforcé pour les équipes jeunes avec un second cadre qui assure le capitat.

1.2.2 Formation / Stages / Entraînements

1.2.2.1 Formation générale

La FFPS est totalement autonome sur la formation. Elle ne fait plus appel à des prestations externes.

Elle gère en direct et en interne l'intégralité des aspects. 4 niveaux différents sont à distinguer :

- Niveau 1 : Initiateur
- Niveau 2 : Instructeur
- Niveau 3 : Certificat de Qualification Professionnelle = CQP
- Niveau 4 : Brevet fédéral

Quelques précisions sur chacun de ces niveaux :

- Niveau 1 : Initiateur
Le contenu de la formation d'Initiateur de la Commission Mouche FFPS est défini. Ce niveau est destiné à la formation des personnes amenées à former les membres des clubs affiliés. Ce corps revêt une importance capitale pour la FFPS-Mouche puisque c'est lui qui va former l'ensemble de nos pratiquants.
- Niveau 2 : Instructeur
Mise en place d'un diplôme d'Instructeur Fédéral FFPS. Ces Instructeurs sont notamment chargés de la formation des initiateurs. Dans chaque discipline, les premiers Instructeurs Fédéraux sont nommés par validation des acquis (pour la mouche essentiellement sur la

maîtrise du lancer linéaire et de son enseignement) avec un complément de formation commun à toutes les disciplines.

- Niveau 3 : Certificat de Qualification Professionnelle = CQP

Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Instructeur Fédéral FFPS. Une demande de création d'un CQP pour la FFPS va être programmée afin de pouvoir, comme toutes les Fédérations Sportives, posséder des licenciés aptes, sur un travail bien cadré défini par le référentiel du CQP, à intervenir contre rémunération sur des missions fédérales ou des missions désignées par les commissions.

Principaux objectifs :

- Répondre aux besoins en emplois non ou non totalement couverts par les diplômes d'État (Ministère chargé de l'enseignement supérieur – Ministère chargé des sports) ou autres titres professionnels ;
- Répondre à la réalité du secteur en permettant le travail occasionnel, à temps très partiel ou ponctuel.
- Être une étape d'accession aux diplômes d'état, vraie opportunité pour ceux qui souhaitent aller plus loin.

- Niveau 4 : Brevet Fédéral.

Le titulaire du Brevet Fédéral sera un Instructeur FFPS avec CQP dans une discipline possédant aussi au minimum un diplôme d'initiateur dans une des autres disciplines de la FFPS (CQP mouche et Initiateur carnassier par exemple). Le Brevet Fédéral sera l'équivalent de l'UC3 (UC pour Unité Capitalisable) du BP JEPS Pêche.

1.2.2.2 Préparation à l'international

Dans le cadre de la préparation des équipes à l'international, de nombreuses rencontres sont organisées par les encadrants des équipes ainsi que des stages de préparation.

Les compétiteurs doivent suivre un entraînement complet non seulement pêche mais également de maintien en condition physique.

Outre les stages et entraînements officiels, il est demandé à chaque compétiteur de perfectionner certaines techniques en pratiquant assidument de son côté. Bien souvent ces sessions sont réalisées à plusieurs lorsque les distances géographiques le permettent.

Chaque équipe se doit d'avoir une cohésion totale entre tous ses membres : le manager et le responsable du pôle France en commission veillent à cela. Un nombre maximum d'entraînements doit être réalisé au niveau national, international (si possible) et sur les lieux des championnats à venir (si possible).

Toutes les équipes de France travaillent ensemble en partant du postulat qu'il n'y a pas plusieurs équipes de France mais une seule équipe unie et indivisible. Le partage d'information et les entraînements en commun sont privilégiés le plus souvent possible : les managers et leurs responsables de pôle France en commission veillent sur ces points.

Ce partage et cette cohésion sont mis en place au niveau intra / inter – équipe, afin d'amener toutes les équipes au plus haut niveau possible : les faibles apprennent des forts et les forts apprennent des faibles.

Le pôle France essaie, en étroite collaboration avec le pôle championnats nationaux, d'être présent sur un maximum de compétitions nationales afin de voir les nouveaux talents (jeunes ou moins jeunes) et de leur apporter un maximum de conseils.

1.2.2.3 Briefing et débriefing

Lors d'une compétition, chaque équipe se doit d'être très réactive pour s'adapter afin de répondre aux éventuelles lacunes de certains compétiteurs ou bien aux conditions de pêche du moment qui peuvent être très changeantes d'un jour à l'autre durant le championnat. Ainsi, chaque jour à l'issue de chaque épreuve, le manager et le capitaine animent avec toute l'équipe des sessions de débriefing ou chacun expose les raisons techniques et stratégiques de son succès/défaillance sur la dernière épreuve, et de briefing pour permettre à chaque compétiteur d'aborder l'épreuve du lendemain avec les informations techniques et stratégiques jugées nécessaires à sa réussite.

1.2.3 Les populations spécifiques

Si les populations jeunes sont bien représentées dans la pêche sportive et ceci plus particulièrement au sein de l'eau douce, pour les femmes et les handicapés, leur représentation reste encore faible. Ceci ne permet pas de mettre en place des championnats spécifiques pour ces catégories mais la pêche a cet avantage de permettre à tous de s'exprimer à armes 'quasi' égales.

L'intégration des femmes dans les championnats nationaux ouverts toutes catégories par exemple à la Mouche leur permet de côtoyer l'élite actuelle Française et ainsi de progresser très rapidement. Cette même élite est d'ailleurs mise à contribution afin d'organiser à leur intention des stages spécifiques pour leur permettre de progresser rapidement. Cet effort particulier est actuellement renforcé. En effet, une telle mise en place a permis par exemple de pouvoir presque doubler l'effectif féminin et de mettre en place une équipe de France pour les prochains championnats internationaux.

Ce même principe est également celui en place pour les jeunes. Des stages sont organisés à leur intention, encadrés par les membres des équipes de France Sénior.

Côté catégorie handicapé, la pêche au coup dispose d'une équipe ayant des résultats très intéressants à l'international (médaille de Bronze aux derniers championnats du Monde).

1.3 Championnats internationaux à venir

Discipline	Championnat	2022	2023	2024
Carpe	Monde sénior masculin (binôme)	Ukraine	Russie	États-Unis
	Monde sénior féminin (binôme)	Angleterre	Russie	États-Unis
Au coup	Monde sénior masculin	Croatie	Portugal ou Espagne	France Slovaquie
	Europe sénior masculin	Portugal	Hongrie	Pays-Bas
	Monde sénior féminin	France	Portugal ou Italie ou Espagne ou Serbie	Portugal ou Italie
	Monde jeune U25	Slovénie	Irlande ou France ou Pologne ou	** Non défini

			Portugal	
	Monde jeune U20	Slovénie	Irlande ou France ou Pologne ou Portugal	** Non défini
	Monde jeune U15	Slovénie	Irlande ou France ou Pologne ou Portugal	** Non défini
	Monde master	Hongrie	Espagne	France
	Monde vétéran	Hongrie	Espagne	France
	Monde handicapé	Hongrie	Espagne	France
Mouche	Monde sénior	Espagne	Slovaquie	France
	Europe sénior	Norvège	Portugal	Irlande
	Monde féminin	Norvège	Canada	** Non défini
	Monde jeune	Italie	Bosnie	** Non défini
	Monde master	Italie	Canada	** Non défini

2024, Une année mondiale pour la France

La France accueillera le Championnat du Monde Sénior de pêche à la mouche en 2024, année Olympique pour la France. La région de la **Cerdagne**, avec sa ville olympique **Font-Romeu**, devra permettre d'organiser ce championnat du monde dans les meilleures conditions dans le cadre extraordinaire des **Pyrénées Orientales**. Entre les 30 à 35 équipes nationales et l'ensemble des bénévoles, c'est déjà plus de 450 à 500 personnes qui seront attendues lors de ce championnat.

Pour la pêche au coup, 2024 sera également une grande année avec l'accueil des championnats du monde Sénior, Master, Vétéran et Handicapé.

1.4 Les objectifs en termes de résultats

Discipline	Championnat	Objectifs
Carpe	Monde sénior masculin (binôme)	2 podiums, dont 1 de Champion du Monde Conserver le 1 ^{er} rang mondial des Nations 2 podiums en individuel (Binôme)
	Monde sénior féminin (binôme)	Conserver le titre de Championne du Monde et le 1 ^{er} rang des Nations, 2 podiums par équipe 2 podiums en individuelle (Binôme)
Au coup	Monde sénior masculin	1 Podium chaque année
	Europe sénior masculin	1 Podium chaque année

	Monde sénior féminin	L'Or en 2022 en France Un podium en 2023 et 2024
	Monde jeune U25	L'OR chaque année
	Monde jeune U20	L'OR chaque année
	Monde jeune U15	L'OR chaque année
	Monde master	L'OR chaque année
	Monde vétérân	L'OR chaque année
	Monde handicapé	1 Podium chaque année
Mouche	Monde sénior	2 titres de champion du Monde par équipe 1 titre de champion du Monde individuel
	Europe sénior	1 titre de champion d'Europe par équipe 1 titre de champion d'Europe individuel
	Monde féminin	1 podium au championnat du Monde (A) par équipe et en individuel
	Monde jeune	1 titre de champion du Monde par équipe 1 titre de champion du Monde individuel
	Monde master	1 titre de champion du Monde par équipe 1 titre de champion du Monde individuel

Note :

- A. L'ambition pour l'équipe de France Féminine de pêche à la Mouche pour cette prochaine olympiade est cohérente avec la jeunesse et l'inexpérience de cette équipe. Les féminines bénéficieront de l'expérience des autres équipes et d'un encadrement expérimenté afin de leur permettre d'accrocher au moins un podium par équipe sur les championnats du monde féminins de la prochaine olympiade.

1.5 Bilan DTN PPF 2017/2020

Carpe :

Un bilan global plutôt satisfaisant, compte tenu de notre 1ère place au classement international et de l'attrait croissant des jeunes pour notre pratique.

Malgré les deux années de restrictions (2020, 2021) dues au COVID, la cohésion de l'équipe nationale masculine reste idéale malgré un calendrier d'entraînement chargé et de longs déplacements surtout en 2019, avec un Mondial en Afrique du Sud.

Il en résulte un très haut niveau de performance, entraînant un effet direct sur l'ensemble des championnats nationaux toutes catégories confondues.

Le revers de cette « évolution », c'est qu'elle restreint l'accès des « primo-compétiteurs », aux phases finales et à terme réduira les participants. Nous devons dès le début de la prochaine mandature (2022) restructurer

nos championnats nationaux, mettre en place un système de divisions, pour contrarier cet effet « bulle », et maintenir un niveau de performance le plus élevé possible.

À contrario et depuis le premier couvre-feu, cette cohésion s'étiole chez les féminines qu'il va falloir également restructurer en profondeur dès le retour à la normalité.

La problématique la plus récurrente et préoccupante, reste l'obtention des autorisations administratives pour l'organisation de nos manifestations, compétitions et entraînements d'une durée de 48 à 96 heures non-stop (surtout pour la période nocturne).

Sans oublier l'accès aux berges et aux sites de plus en plus réglementés et/ou dédiés à d'autres activités (pistes cyclables, sports nautiques, etc...).

Ces problèmes croissants et toujours plus fréquents ces dernières années, nous contraignent malheureusement, de plus en plus souvent, à faire appel à des sites privés et payants, générant des problèmes de financement et de coût des inscriptions.

Eau douce :

Un poste de Manager Général des équipes a été créé au sein de l'eau douce en 2019 dans le but d'harmoniser les procédures, de structurer les équipes et d'aider les capitaines et adjoints dans l'accomplissement des tâches confiées.

Directement rattaché au président de la commission eau douce, le Manager Général est à la tête de l'ensemble des équipes de France de pêche au coup et au feeder.

Il a un rôle de conseiller technique de la FFPS eau douce et supervise les sélections nationales dans une structure nommée « Pole France ».

Son action consiste à valider le choix des capitaines et adjoints sur les différentes sélections, à valider les staffs proposés par les capitaines, à vérifier et à valider les palmarès reçus, à valider l'organisation des stages de sélection notamment pour les jeunes.

Il valide également les rencontres internationales de préparation des sportifs et le matériel mis à disposition.

Il est l'interlocuteur privilégié des sponsors et des partenaires de la commission Eau Douce de la FFPS.

Il organise une rencontre annuelle de cadrage avec les capitaines et adjoints des équipes nationales.

Un document technique a été élaboré et mis à disposition de l'encadrement servant de support pour organiser au mieux les différents déplacements à l'international. Ce document s'appuie sur l'expérience vécue de près de vingt championnats du Monde et d'Europe. Il permet ainsi d'éviter les erreurs déjà commises et les carences ainsi révélées durant ces précédentes rencontres internationales.

C'est un fil conducteur traitant non seulement de la technique mais aussi des phases préparatoires précédant l'événement. La semaine d'entraînement est abordée par phases progressives bornées visant à aboutir à une stratégie gagnante le week-end de la compétition.

Les volets organisationnels, logistiques, fonctionnels et techniques sont abordés dans ce recueil validé par le comité directeur de la commission Eau Douce de la FFPS.

L'année 2019 a vu la consécration de l'équipe de France senior au rang de Champion du Monde des nations. L'arrivée de nouveaux talents issus des catégories jeunes a contribué fortement à ce résultat.

Une rencontre compétition et échanges « POLE ELITE » regroupant l'ensemble des équipes de France était prévue dès 2020 mais les conditions sanitaires n'étaient pas réunies pour organiser sereinement cet événement, ce regroupement est d'ores et déjà programmé pour le printemps 2022.

Mouche :

Le bilan au niveau de nos résultats est plus que positif.

Nous mettons surtout l'accent sur la performance des équipes et la cohésion. Cela nous permet de construire des équipes pour l'année du championnat et pour le futur. En effet, nous essayons de mélanger les différentes équipes (par exemple jeune et sénior afin de partager les connaissances et la pratique).

Il en découle également des performances individuelles en travaillant sur les entraînements physiques et les facteurs de stress afin d'aborder les championnats plus sereinement : nous pêchons mais nous devons également nous déplacer rapidement sans fatigue et avec le moins de stress possible.

Sur la partie pêche en rivière, nous n'avons pas de souci car notre terrain de jeux est du même format que les championnats internationaux voir même plus technique à cause de la pression de pêche en France, donc nos compétiteurs sont parfaitement préparés : il faut juste développer plus la pêche en sèche dans nos championnats.

Par contre, pour les pêches en lac et en barque dérivante, nous devons encore travailler, car en France nous disposons de peu de grands lacs avec des populations de salmonidés à pêcher en barque dérivante. Ce côté est très important car il sécurise "la récolte de médaille". En effet en rivière, le poste du compétiteur vient d'un tirage au sort et ce poste peut être bon ou mauvais. En lac, le tirage au sort attribue un partenaire de bateau et le lieu de pêche est libre, donc il faut entraîner encore plus nos compétiteurs à la recherche des postes et à la stratégie (par exemple ne pas pêcher où il y a trop de monde même s'il y a du poisson).

1.6 Synthèse des échanges DTN / ANS sur le bilan 2017/2020

Sans objet

2 Partie opérationnelle

2.1 Généralités

2.1.1 Critères de mise en liste des sportifs

Les critères d'intégration reposent principalement sur les résultats obtenus à l'international aux championnats du Monde et sur le classement national des pêcheurs pour chaque catégorie. Ils sont précisés aux articles 2.1.3 pour les sportifs de haut niveau et 2.1.4 pour les autres sportifs reconnus au PPF.

2.1.2 Modalité de la surveillance médicale

2.1.2.1 Règle générale de la FFPS

Tout compétiteur de la FFPS pour participer aux compétitions doit être en possession d'une licence sportive accompagnée d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pêche sportive en cours de validité.

2.1.2.2 Le suivi médical des sportifs de haut niveau

La FFPS, en tant que fédération sportive délégataire, assure l'organisation de la surveillance médicale à laquelle sont soumis ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau.

Le médecin coordonnateur des équipes nationales en concertation avec le pôle France définit la nature et la périodicité des examens médicaux qui sont assurés dans le cadre de cette surveillance selon l'arrêté du ministre chargé des sports.

La FFPS définira éventuellement des examens médicaux complémentaires adaptés à chacune des disciplines sportives.

Ces dispositions s'appliquent également aux membres des équipes nationales non-inscrits sur la liste HN mais pouvant prétendre à une inscription en tant qu'espoirs ou membres du collectif national.

2.1.2.3 *L'accompagnement*

La FFPS s'appuiera sur sa commission médicoteknique pour mettre en place des actions de sensibilisation des pêcheurs sur les thèmes touchant à la santé et à la sécurité des sportifs. Ces actions seront réalisées à l'occasion de regroupement des équipes nationales (entraînements, stages, compétitions), sur proposition des capitaines des équipes nationales.

Différents thèmes seront proposés :

- **Lutte et prévention du dopage**
L'objectif est d'informer nos sportifs sur les règlements en cours notamment sur la mise à jour de la liste des produits interdits, de les sensibiliser au bon usage des médicaments et produits « complémentaires », de leur donner la marche à suivre pour les demandes d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). L'information portera sur le contrôle antidopage : modalités d'organisation, droits et devoirs du sportif.
- **Prévention des risques**
La pratique de la pêche sportive, comme l'ensemble des sports et surtout si la discipline s'exerce au haut niveau, expose le sportif à des problèmes physiques relevant de la traumatologie et des affections musculo-squelettiques. La commission médicoteknique avec l'appui du pôle France et des capitaines des équipes nationales proposera aux sportifs un programme de préparation physique générale qui viendra en complément de l'entraînement spécifique de la discipline.
La pêche se pratique en milieu naturel. Le sportif sera confronté à des risques liés à cet environnement spécifiques : pratique lors d'intempéries, exposition solaire, contact avec la végétation, risque d'infections, d'agression par insectes... L'information sera axée sur la prévention, notamment sur la nécessité d'un calendrier vaccinal à jour.
- **Sportif et citoyen**
La pêche sportive n'est pas une discipline olympique, pour autant la FFPS s'évertue à inculquer et sensibiliser ses sportifs et sportives aux valeurs de l'olympisme que l'on retrouve chez nos licenciés et licenciées : Excellence, Respect et Amitié.
La FFPS inscrit dans son plan de formation des entraîneurs, éducateurs, arbitres et officiels les modules PSC1 et premiers secours. Elle propose aux sportifs qui le souhaitent une formation aux gestes qui sauvent pour la prise en charge de la mort subite par arrêt cardiaque. Les parcours de pêche sont souvent éloignés des centres de secours, aussi la FFPS s'est dotée de défibrillateurs qu'elle met à disposition des organisateurs de compétitions. Cette offre s'accompagne d'une offre de formation dans l'esprit de la loi fixant le statut de « citoyen sauveteur ».

2.1.2.4 Extension à l'ensemble des pratiquants

Les actions proposées au chapitre précédent pourront être déclinées sur l'ensemble du territoire à la demande des comités régionaux, comités départementaux et des clubs au profit de tous licenciés.

2.1.3 Sportifs de haut niveau

Elite

Membres des équipes championnes du Monde en titre

Sénior

Membres des équipes ayant fait un podium au dernier championnat du Monde

Relève internationale

Membres des équipes intégrant une équipe ayant fait un podium au dernier championnat du Monde

2.1.4 Autres sportifs reconnus au PPF

Espoir (jeunes)

Les 10 premiers du classement des jeunes pour la catégorie avant sénior

Collectif national (sénior)

Les 10 premiers au classement de chaque discipline pour chaque catégorie

Le champion de France en titre de chaque discipline pour chaque catégorie

2.1.5 Modalité du suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau

Voir annexe convention sportif / fédération

2.1.6 Présentation convention fédération / SHN

Voir annexe convention sportif / fédération

2.2 Programmes

2.2.1 Cartographie des structures et dispositifs

La FFPS ne dispose pas de structure en propre. Tout repose sur les clubs qui agissent au sein des comités départementaux et régionaux pour le compte de la FFPS.

2.2.2 Cahier des charges des structures et dispositifs

Sans objet

2.2.3 Modalités de formation sportive et citoyenne

La formation sportive et citoyenne se prépare au niveau des clubs, au plus près des pratiquants, et se développe dans les structures départementales et régionales en accompagnement de la progression du sportif dans la hiérarchie fédérale.

L'objectif général est d'assurer la santé et la sécurité du pêcheur et de contribuer au projet sociétal de la FFPS « sport – santé – bien-être »

La formation sportive implique pour le pêcheur la connaissance des milieux dans lequel il pratique son sport : le fleuve, la rivière, le lac, la mer et des espèces qui les habitent ; les poissons.

La pêche sportive est une activité de nature. La connaissance de l'environnement (berges, rives, plages, dunes, ...) est intégrée à la formation du pêcheur pour sa propre sécurité et pour le respect de son terrain de sport.

Comme toute activité sportive la pêche présente des risques dont la connaissance doit être intégrée à la formation. Ce sont les risques liés à la pratique en nature avec des risques inhérents aux intempéries (orages), infections (blessures par hameçon, tiques, ...)

Et surtout comme tout sport, la pêche sportive se réfère aux principes du Code du Sport (notamment dans la prévention et la lutte contre le dopage), incluant dans ses principes le respect (de soi, des autres concurrents, des arbitres, des règlements, ...) et le fair-play.

La formation citoyenne inclue des composantes de la formation sportive sur le respect de la nature et des poissons.

Elle s'ouvre aux thématiques de prévention (gestes de premiers secours, vaccinations, ...) dans un objectif de partage et d'aide à la population (citoyen sauveteur).

Modalités

Les composants de la formation sportive et citoyenne précisées au point 2.1.2.3 seront intégrés au cahier des charges des formations des cadres fédéraux, feront l'objet d'échange avec les sportifs lors de rassemblement et seront des éléments valorisant la labellisation des structures.

Les produits et actions seront portés à la connaissance de tous par la commission communication de la FFPS via le site internet, la Newsletter, et à l'occasion des assemblées générales.

2.2.4 Indicateurs de performance des structures

À la demande de l'ANS, étude actuelle concernant un projet de labellisation des structures fédérales